

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

REVUE DE PRESSE

AVIS : "L'emploi dans la transition écologique »

Assemblée plénière du 26 mai 2015

Section du travail et de l'emploi

Rapporteurs : Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty

SOMMAIRE

26.01.2015

- **Bulletin Quotidien & La Correspondance économique** : L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examine aujourd'hui un projet d'avis sur "l'emploi dans la transition écologique"
- **Puissance2d.fr** : L'emploi dans la transition écologique : un projet d'avis du Conseil économique social et environnemental
- **Le Moniteur** : Le Cese entend dynamiser les « emplois verts »
- **Média Terre** : Le CESE a rendu ses préconisations sur l'emploi dans la transition écologique
- **AEF** : Le CESE propose de faire de la transition écologique un objet du dialogue social
- **FNE** : La transition écologique, une chance pour l'emploi ?
- **MiroirSocial** : L'emploi dans la transition écologique

27.05.2015

- **Ressources-Solidaires.org** : Le CESE présente son projet d'avis « L'emploi dans la transition écologique » - Reprise du communiqué de presse
- **arF** : 100 000 emplois générés par la transition écologique
- **FNE** : L'emploi, clé de réussite de la transition écologique
- **Liaisons sociales Quotidien** : Pour négocier le virage de la transition écologique, le CESE propose de l'intégrer au dialogue social

28.05.2015

- **Enerpresse** : Avis du CESE L'emploi, condition nécessaire au succès de la transition écologique
- **Liaisons sociales Quotidien** : Emploi et chômage Pour négocier le virage de la transition écologique, le CESE propose de l'intégrer au dialogue social
 - **Wk-rh.fr**
- **Le syndicat agricole** : Transition écologique et emploi : la filière agricole en première ligne (Cese)
 - **Loiret-agricole.fr**
- **Environnement-magazine.fr** : Ecoconstruction - Le Gouvernement, les régions et les professionnels du bâtiment signent une charte sur la formation initiale et continue

26.05.2015

L ' Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examine aujourd'hui un projet d ' avis sur " l ' emploi dans la transition écologique "

" La transition écologique entend promouvoir une évolution des modes de production et de consommation pour les rendre compatibles avec la préservation des ressources de la planète ; en s' imposant toutes les activités économiques , elle a des conséquences directes sur la stratégie des entreprises , sur l ' emploi , les qualifications et les compétences des travailleurs " . A partir de ce constat, un projet d ' avis, intitulé " l ' emploi dans la transition écologique " , est examiné aujourd ' hui par l ' assemblée plénière du Conseil économique , social et environnemental , avec des propositions , privilégiant les objectifs suivants : " faire de la transition écologique un objet du dialogue social , mieux connaître l ' emploi dans la transition écologique , mobiliser toutes les parties prenantes, acteurs de l ' emploi et de la formation et de la société civile , pour améliorer la gouvernance de la transition écologique.

Nous présentons ci-dessous les propositions du projet.

" 1/ " Les orientations stratégiques de l ' entreprise , qui font l ' objet d ' une information-consultation des Instances représentatives du personnel , doivent intégrer les objectifs de la transition écologique afin que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences d ' entreprise-GPEC puisse prendre en compte ces mêmes objectifs . (...) Les partenaires sociaux dans l ' entreprise (doivent) utiliser les dispositions du Code du travail sur les négociations périodiques pour intégrer les enjeux de la transition écologique , notamment dans la GPEC et les plans de formation. 2/ Le projet d'avis appelle à un renforcement des branches professionnelles dans leur rôle d'aide à la GPEC, notamment au bénéfice des petites et moyennes entreprises, en lien avec les actions de GPEC mises en œuvre dans les territoires où elles sont implantées. Dans cette perspective, elles assument une fonction d'information et de sensibilisation de leurs adhérents à la transition écologique. Les partenaires sociaux (doivent) mutualiser en tant que de besoin les moyens à consacrer à l'élaboration de la veille prospective et de la gestion prévisionnelle de l ' emploi et des compétences de branche en lien avec la transition écologique . (Le projet) recommande que soit formalisé le lien entre les travaux des filières du Conseil National de l ' Industrie et les branches professionnelles, le cas échéant regroupées, pour que ces dernières puissent contribuer à la définition du volet social de leur stratégie, notamment en termes de besoins en formation et de reconnaissance des certifications de qualification professionnelle utiles. 3/ Au niveau interprofessionnel, le projet d'avis encourage les partenaires sociaux à définir les qualifications et les compétences nécessaires à la maîtrise des règles environnementales élémentaires susceptibles d ' entrer dans le socle commun de compétences. Le projet d ' avis recommande qu' une formation qualifiante soit plus systématiquement proposée aux jeunes en contrats d ' avenir dans les emplois de l ' économie verte. Il invite le CNEFOP et les CREFOP à identifier les compétences passerelles qui, en matière environnementale, peuvent s'acquérir dans le secteur marchand comme non marchand. Il invite le CNEFOP et les CREFOP à améliorer la coopération entre les secteurs marchands et non marchands dans la conception des parcours d'insertion professionnelle . (...) Tous droits de reproduction réservés PAYS : France PAGE(S) : 32-33

SURFACE : 124 % PERIODICITE : Quotidien RUBRIQUE : Pour vos dossiers DIFFUSION : (1100) 26 mai 2015 - N°10611 5/ Le projet d'avis recommande une réflexion approfondie sur les classements effectués à partir des nomenclatures d'activités (code NAF) et de professions (code ROME et PCS) pour permettre de chiffrer l'emploi dans les activités et métiers de l'économie verte. Il souhaite que l'évaluation de la transition écologique concerne tous les métiers et tous les emplois et s'attache à prendre en compte les évolutions effectives des pratiques professionnelles via des objectifs quantifiables en termes d'impacts sur l'environnement et sur l'économie. A cet égard, le CNIS pourrait, en tant que de besoin et à leur demande, collaborer avec les branches professionnelles au titre du 8e de l'article premier de son décret constitutif pour mettre en place des indicateurs partagés avec ces dernières. La Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales devrait s'élargir à un représentant des associations environnementales agréées aux termes du décret du 12 juillet 2011 et au commissaire général au développement durable. 6/ Le projet recommande que la présentation des indicateurs de productivité du travail soit complétée de tous les éléments utiles permettant de mesurer comment les activités contribuent à un service environnemental et améliorent productivité des ressources. Il souligne l'importance d'un tableau d'indicateurs complémentaires du PIB qui traduisent le niveau d'engagement d'une économie sur la voie de la transition écologique vers un développement durable (...). 7/ Le projet d'avis demande que la transition écologique soit mise à l'ordre du jour des études prospectives dans les différents secteurs d'activité (...). Il recommande que le Commissaire général à la stratégie et la prospective établisse un lien continu avec les filières du CNI, les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications de branche et les observatoires régionaux emplois formation pour dégager une prospective des métiers et des qualifications traduisant l'objectif de transition écologique vers un développement durable. 8/ Le projet d'avis recommande d'inscrire au contrat de plan Etat Région ou au contrat de développement s'agissant des collectivités d'Outre-mer, un contrat d'étude prospective interprofessionnel et régional sur la prospective de l'emploi dans la transition écologique. 9/ Le projet d'avis recommande qu'un représentant du mouvement associatif environnemental soit invité par le CNI, à titre expérimental. La pertinence de cette mesure devra être évaluée à l'issue d'une période d'un an. Il recommande, pour les mêmes motifs, que le commissaire général au développement durable contribue aux travaux du CNI. 10/ Le projet d'avis recommande, dans le cadre de la réforme territoriale, l'adoption d'un schéma de GPEC territoriale de transition écologique vers un développement durable en lien avec les compétences économiques des régions, en amont de la préparation de la convention régionale pluriannuelle de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation. Ce schéma devrait être soumis à l'avis des CESER. 11/ Le projet d'avis recommande que la concertation nationale et interprofessionnelle sur le thème du développement durable soit relancée conformément aux prévisions de la loi de programmation dite "Grenelle I".

26.05.2015

L'emploi dans la transition écologique: un projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental

La transition écologique entend promouvoir une évolution des modes de production et de consommation pour les rendre compatibles avec la préservation des ressources de la planète. En s'imposant à toutes les activités économiques, elle a des conséquences directes sur la stratégie des entreprises, sur l'emploi, les qualifications et les compétences des travailleurs. La transition écologique, si elle est conduite avec clarté et détermination, peut être une chance et le socle d'un projet économique, social et environnemental solide pour l'Europe et pour la France. Le CESE (Conseil économique, social et environnemental) dresse un bilan des évolutions amorcées dans les différents secteurs d'activités pour mieux intégrer les objectifs environnementaux et formule un ensemble de préconisations pour faire de la transition écologique un levier pour l'emploi en France. Son projet d'avis est présenté ce mardi 26 mai au CESE par les rapporteurs Marie-Béatrice Levaux (groupe des personnalités qualifiées) et Bruno Genty (groupe environnement et nature) en présence de la présidente de la section du travail et de l'emploi, Françoise Geng. Les assemblées plénières sont retransmises en direct sur la page d'accueil du site internet du CESE, www.lecese.fr

26.05.2015

Le Cese entend dynamiser les « emplois verts »

Le Conseil économique, social et environnemental a formulé plusieurs propositions pour développer l'emploi dans le domaine de la transition écologique.

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) vient d'effectuer, le mardi 26 mai, plusieurs préconisations pour faire de la transition écologique « un levier pour l'emploi en France ». Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty ont en effet présenté leur projet d'avis « L'emploi dans la transition écologique ».

Ses préconisations visent les objectifs suivants : faire de la transition écologique un objet du dialogue social ; mieux connaître l'emploi dans la transition écologique ; mobiliser toutes les parties prenantes, acteurs de l'emploi et de la formation et de la société civile et organisée, pour améliorer la gouvernance de la transition écologique. « L'emploi et le travail ne sont pas une simple variable d'ajustement de la transition écologique. Ils sont au contraire un levier pour sa réalisation, à travers la formation. Ils doivent donc être au coeur des politiques de transition écologique », soulignent les rapporteurs.

Renforcer la prise en compte du volet emploi-formation

Le Cese estime que la transition énergétique devrait être plus systématiquement abordée, dans les grandes entreprises, lors des négociations triennales qui portent sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et sur le plan de formation. Le Conseil encourage aussi les collectivités publiques, entreprises et associations à proposer plus systématiquement une formation qualifiante aux jeunes sous contrats d'emplois d'avenir dans les emplois de l'économie verte.

Améliorer l'évaluation de l'emploi

L'appareil statistique national a établi que les activités de l'économie verte employaient près d'une personne sur cinq en France en 2010. Le Cese recommande que l'appareil statistique appuie son analyse de l'emploi dans la transition écologique sur des données plus qualitatives, recueillies à partir de l'observation des pratiques professionnelles et de leur niveau d'intégration des objectifs environnementaux. Il souhaite, en outre, que l'évaluation de la transition écologique concerne tous les métiers et tous les emplois. Le Cese préconise que les indicateurs de productivité soient complétés par une mesure de la contribution des activités économiques à la préservation de l'environnement et à l'économie des ressources.

Il recommande par ailleurs de favoriser une collaboration entre le Conseil national de l'information statistique (Cnis) et les branches sur le sujet.

Favoriser la concertation avec la société civile

Le Cese estime que le Conseil national de l'industrie (CNI), en conseillant les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services s'y rattachant aux niveaux national et territorial, devrait mieux

intégrer le développement durable. Le Conseil préconise ainsi d'inviter, à titre expérimental, un représentant des organisations environnementales à participer aux travaux du CNI.

Enfin, le Cese recommande que la compétence des commissions de suivi de site (CSS) en matière de prévention des risques soit élargie, pour leur permettre d'accueillir les alertes émises par les comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), compétents pour prévenir des risques et donc pour alerter sur certains besoins en formations et en emplois.

26.05.2015

Le CESE a rendu ses préconisations sur l'emploi dans la transition écologique

Le lien entre une économie plus respectueuse de l'environnement et la création d'emplois apparaissent désormais régulièrement dans les déclarations et positions officielles aux niveaux national et européen.

L'engagement collectif dans les politiques de transition écologique conditionne la réalisation de ce potentiel de création et de transformation d'emplois. Or, en dépit de l'affichage d'objectifs de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité, l'action publique correspondante reste, dans bien des domaines, à consolider pour que la transition écologique apparaisse comme un choix structurant. Les hésitations autour de la question du renchérissement du carbone et l'échec du marché européen des permis d'émission constituent une illustration de cette faiblesse.

La transition écologique ne sera une opportunité réelle pour l'emploi que si elle est engagée avec constance, détermination et cohérence. Aujourd'hui la politique qui répond le mieux à cet impératif est celle conduite dans le domaine de l'amélioration énergétique du bâtiment, avec la participation active de la profession et qui a des effets mesurables sur l'activité et l'emploi. Pourtant, il existe une complémentarité de fait et une articulation nécessaire entre l'accompagnement de la transition écologique et la politique de sortie de crise en France. Les évolutions du modèle économique, les innovations peuvent être capitalisées dans le cadre du Conseil national de de l'industrie (CNI).

La question de l'emploi est posée tant dans sa dimension quantitative que qualitative : l'appareil de formation initiale et continue doit accompagner la transformation des activités. L'emploi n'est pas une simple conséquence ou une simple variable d'ajustement de la transition écologique, il conditionne aussi la réussite de cette dernière. L'enrichissement en compétences et en qualifications, les transitions professionnelles doivent être envisagés avec un certain volontarisme comme faisant partie intégrante des stratégies conduites par les autorités publiques et les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.



26.05.2015

Le CESE propose de faire de la transition écologique un objet du dialogue social

Mettre la transition écologique au cœur du dialogue social, c'est l'ambition voulue par le CESE dans un avis adopté mardi 26 mai 2015 par 151 votes pour, 9 contre et 9 abstentions. "Les entreprises doivent être sensibilisées au fait d'anticiper et de réfléchir aux besoins futurs à travers la transition écologique", déclare Marie-Béatrice Levaux, co-rapporteuse de l'avis et présidente de la Fédération des particuliers-employeurs de France. Pour ce faire, le CESE élabore 12 recommandations.

Le CESE souhaite que les entreprises s'engagent en faveur de l'emploi et de la formation pour la transition écologique. Il recommande ainsi que "les orientations stratégiques de l'entreprise, qui font l'objet d'une information-consultation des instances représentantes du personnel, intègrent les objectifs de la transition écologique, afin que la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) d'entreprise puisse prendre en compte ces mêmes objectifs".

Il "encourage" également les partenaires sociaux dans l'entreprise "à utiliser les dispositions du code du travail sur les négociations périodiques pour intégrer les enjeux de la transition écologique, notamment dans la GPEC et les plans de formation". Il "insiste" sur "l'intérêt" de la démarche qui consiste à associer les entreprises sous-traitantes "pour mobiliser de façon coordonnée un plus grand nombre d'entreprises en faveur de la transition écologique et de l'emploi".

En outre, l'instance "en appelle à un renforcement des branches professionnelles dans leur rôle d'aide à la GPEC, notamment au bénéfice des PME, en liaison avec les actions de GPEC mises en œuvre dans les territoires où elles sont implantées". Les branches assumeront ainsi une fonction d'information et de sensibilisation de leurs adhérents à la transition écologique.

"Plus que de savoir combien d'emplois seront créés, il s'agit de mobiliser les partenaires sociaux. Il faut voir aujourd'hui quelles vont être les mutations de l'emploi, mieux les connaître et les anticiper, comment les partenaires sociaux dans une gouvernance renouvelée sont mobilisés", estime Marie-Béatrice Levaux. En ce sens, au niveau interprofessionnel, le Conseil encourage les partenaires sociaux à "définir les qualifications et les compétences nécessaires à la maîtrise des règles environnementales élémentaires susceptibles d'entrer dans le socle commun des compétences".

"L'appareil de formation ne peut pas être proactif si on ne lui donne pas des informations", estime Marie-Béatrice Levaux. Le CESE recommande donc qu'"une formation qualifiante soit plus systématiquement proposée aux jeunes en contrats d'avenir dans les emplois de l'économie verte".

Une des recommandations s'intéresse également aux lanceurs d'alerte. Le CESE recommande d'"étendre la compétence des commissions de suivi de site pour leur permettre d'accueillir les alertes émises par les CHSCT au titre de la [loi du 16 avril 2013 \(lire sur AEF\)](#)". Il rappelle que "les activités de prévention des risques génèrent des besoins en formation et en emplois qui pourraient être exprimés au sein de ces instances et communiqués par les commissions de suivi de sites à destination des entreprises concernées et des autorités administratives compétentes en la matière".

"Souvent en matière d'emplois verts, on ne compte pas tout, ou on surestime parfois", déclare Bruno Genty, co-rapporteur de l'avis, et président d'honneur de France nature environnement. Il faut, selon le Conseil, ajuster les nomenclatures de l'économie verte à la mise en œuvre de la transition écologique. Le CESE recommande une "réflexion approfondie sur les classements effectués à partir des nomenclatures d'activités (code NAF) et de professions (code ROME et PCS) pour permettre de chiffrer l'emploi dans les activités et les métiers de l'économie verte. Il souhaite que l'évaluation de la transition écologique concerne tous les métiers et tous les emplois et s'attache à prendre en compte les évolutions effectives des pratiques professionnelles via des objectifs quantifiables en termes d'impacts sur l'environnement et sur l'économie".

"Afin d'améliorer l'évaluation de l'emploi, il serait bon également d'obtenir un indicateur mesurant la productivité et qui tienne compte de la contribution des entreprises au service de l'environnement", déclare Bruno Genty. Le CESE souligne l'importance "d'un tableau d'indicateurs complémentaires du PIB qui traduisent le niveau d'engagement d'une économie sur la voie de la transition écologique vers un développement durable". Il préconise également d'inscrire la transition écologique à l'agenda des études prospectives conduites dans les secteurs d'activité, ainsi que de conduire un contrat d'étude prospective régional interprofessionnel sur la transition écologique par mandature des conseils régionaux.

À titre expérimental, le CESE propose qu'un représentant du mouvement associatif environnemental soit invité par le Conseil national de l'industrie. "Si l'on invite un représentant des organisations environnementales au CNI, il pourra émettre ses propositions, ce qui évite le rôle de censeur, lorsqu'elles ne participent pas", estime Bruno Genty.

Il recommande aussi, dans le cadre de la réforme territoriale, l'adoption d'un schéma de GPEC territoriale de transition écologique vers un développement durable en lien avec les compétences économiques des régions, et ce, en amont de la préparation de la convention régionale pluriannuelle de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation. Afin d'appliquer la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, le CESE recommande que la concertation nationale et interprofessionnelle sur le thème du développement durable soit relancée.



26.05.2015

La transition écologique, une chance pour l'emploi ?



C'est à cette question que le Conseil économique, social et environnemental tente de répondre à travers un projet d'avis présenté ce mardi par Bruno Genty, président d'honneur de FNE. Une intervention à suivre en direct.

La transition écologique entend promouvoir une évolution des modes de production et de consommation pour les rendre compatibles avec la préservation des ressources de la planète. A condition d'être conduite avec clarté et détermination, la transition écologique peut être une chance et le socle d'un projet économique, social et environnemental solide pour l'Europe et pour la France.

Le CESE a donc dressé un bilan des évolutions amorcées dans les différents secteurs d'activités pour mieux intégrer les objectifs environnementaux et formule un ensemble de préconisations pour faire de la transition écologique un levier pour l'emploi en France.

26.05.2015

L'emploi dans la transition écologique

Tel était le thème des débats en séance plénière du Conseil Economique, social et environnemental de ce jour.

L'avis L'emploi dans la transition écologique présenté par ses rapporteurs Mme Marie-Béatrice Levaux (Groupe des personnalités qualifiées) et M. Bruno Genty (Groupe environnement et nature), a été adopté à une très large majorité (avec seulement 9 voix contre et 9 abstentions, sur 169 suffrages exprimés)

Comme l'indique le communiqué du CESE, la transition écologique entend promouvoir une évolution des modes de production et de consommation pour les rendre compatibles avec la préservation des ressources de la planète. En s'imposant à toutes les activités économiques, elle a des conséquences directes sur la stratégie des entreprises, sur l'emploi, les qualifications et les compétences des travailleurs.

La transition écologique, si elle est conduite avec clarté et détermination, peut donc être une chance et le socle d'un projet économique, social et environnemental solide pour l'Europe et pour la France.

Le CESE, après avoir dressé le bilan des évolutions amorcées dans les différents secteurs d'activités pour mieux intégrer les objectifs environnementaux a donc été amené à formuler un ensemble de préconisations pour faire de la transition écologique un levier pour l'emploi en France.

Les préconisations du CESE visent à:

- faire de la transition écologique un objet du dialogue social ;
- mieux connaître l'emploi dans la transition écologique ;
- mobiliser toutes les parties prenantes, acteurs de l'emploi et de la formation et de la société civile et organisée, pour améliorer la gouvernance de la transition écologique.

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DU VOLET EMPLOI-FORMATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES BRANCHES, LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES

La transition écologique, qui transforme les activités des entreprises et a des effets sur l'emploi, doit avoir sa place dans la consultation des instances représentatives du personnel sur les orientations stratégiques des entreprises. Dans les grandes entreprises, elle devrait être plus systématiquement abordée lors des négociations triennales qui portent sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et sur le plan de formation. Au-delà, le CESE encourage les partenaires sociaux à intégrer les enjeux de la transition écologique dans chaque entreprise. Conscient que l'évolution du modèle économique français ne peut se faire sans l'implication des entreprises, le CESE incite les branches professionnelles à renforcer leur rôle d'aide à la GPEC au bénéfice des PME et en lien avec les initiatives territoriales. Le Conseil, qui a déjà eu l'occasion d'affirmer son soutien à la politique des

emplois d'avenir est convaincu de l'intérêt du dispositif pour la transition écologique. Face aux besoins de qualifications techniques et scientifiques utiles à la transition écologique, il encourage les collectivités publiques, les entreprises et les associations à proposer plus systématiquement une formation qualifiante aux jeunes sous contrats d'emplois d'avenir dans les emplois de l'économie verte.

AMELIORER L'ÉVALUATION DE L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le recensement des professions en lien avec la transition écologique permet d'identifier les évolutions quantitatives de l'emploi au travers d'une nomenclature de métiers encore perfectible. L'appareil statistique national a établi que les activités de l'économie verte employaient près d'une personne sur cinq en France en 2010. Le CESE recommande que l'appareil statistique appuie son analyse de l'emploi dans la transition écologique sur des données plus qualitatives, recueillies à partir de l'observation des pratiques professionnelles et de leur niveau d'intégration des objectifs environnementaux. Il souhaite, en outre, que l'évaluation de la transition écologique concerne tous les métiers et tous les emplois. Le CESE préconise que les indicateurs de productivité soient complétés par une mesure de la contribution des activités économiques à la préservation de l'environnement et à l'économie des ressources. Il recommande par ailleurs de favoriser une collaboration entre le Conseil national de l'information statistique (CNIS) et les branches sur le sujet. Pour encourager l'émergence d'une stratégie nationale de la transition écologique concernant les emplois et métiers, le CESE souligne l'importance d'un lien continu entre les organismes producteurs de données et demande à ce que la transition écologique soit mise à l'ordre du jour des études prospectives conduites dans les différents secteurs d'activité. En outre, le CESE désire qu'un contrat d'étude prospective régional interprofessionnel soit prévu sur la transition écologique par mandature des conseils régionaux, afin que les régions puissent guider les travaux et effort de coordinations entre les comités paritaires interprofessionnels pour l'emploi et la formation professionnelle (COPAREF) et les comités régionaux pour l'emploi et la formation professionnelle (CREFOP).

FAVORISER LA CONCERTATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE SUR L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Conseil national de l'industrie (CNI), en conseillant les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services s'y rattachant aux niveaux national et territorial, devrait mieux intégrer les trois dimensions du développement durable. Ce dernier préconise ainsi d'inviter à titre expérimental un représentant des organisations environnementales à participer aux travaux du CNI. Dans le cadre de la réforme territoriale, le CESE préconise l'adoption d'un schéma de gestion de GPEC territoriale de transition écologique sur lequel seraient consultés les CESER. Enfin, le CESE recommande que la compétence des commissions de suivi de site (CSS) en matière de prévention des risques soit élargie, pour leur permettre d'accueillir les alertes émises par les comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), compétents pour prévenir des risques et donc pour alerter sur certains besoins en formations et en emplois.

« L'emploi et le travail ne sont pas une simple variable d'ajustement de la transition écologique. Ils sont au contraire un levier pour sa réalisation, à travers la formation. Ils doivent donc être au cœur des politiques de transition écologique », soulignent les rapporteurs.

27.05.2015

100 000 emplois générés par la transition écologique

Dans un avis sur l'emploi dans la transition écologique voté le 26 mai 2015, le Cese (Conseil économique, social et environnemental) dresse un bilan des évolutions amorcées dans les différents secteurs d'activités pour mieux intégrer les objectifs environnementaux. Il formule un ensemble de préconisations pour faire de la transition écologique un levier pour l'emploi, l'évolution des compétences et l'accès à la formation.

Le Cese recommande notamment de renforcer la prise en compte du volet emploi-formation de la transition écologique dans les branches, les entreprises et les territoires. Il estime que les partenaires sociaux dans l'entreprise doivent intégrer les enjeux de la transition écologique dans le cadre de la GPEC et du plan de formation.

Le Conseil encourage les collectivités publiques, les entreprises et les associations à proposer plus systématiquement une formation qualifiante aux jeunes sous contrats d'emplois d'avenir dans les emplois de l'économie verte.

Un deuxième axe de progrès évoqué par le Cese et d'améliorer l'évaluation de l'emploi dans la transition écologique. Il souhaite, par exemple, qu'un contrat d'étude prospective régional interprofessionnel soit prévu sur la transition écologique par mandature des conseils régionaux, afin que les régions puissent guider les travaux et effort de coordinations entre les comités paritaires interprofessionnels pour l'emploi et la formation professionnelle (COPAREF) et les CREFOP. Enfin, il aimerait qu'une concertation avec la société civile soit organisée sur l'emploi dans la transition écologique. A ce titre, le CESE préconise l'adoption d'un schéma de gestion de GPEC territoriale de transition écologique sur lequel seraient consultés les CESER.

Le Cese évalue à 100 000 emplois supplémentaires générés par les enjeux de la transition écologique et 75 000 créés par l'amplification de la rénovation énergétique dans le bâtiment.



27.05.2015

L'emploi, clé de réussite de la transition écologique

Quels sont les leviers d'actions qui doivent permettre aujourd'hui de mieux prendre en compte la question de l'emploi dans la transition écologique ? C'est à cette question que le Conseil économique, social et environnemental tente de répondre à travers un projet d'avis présenté hier par Bruno Genty, président d'honneur de FNE et Marie Béatrice Levaux, présidente de la FEPEM . Retour sur les principales recommandations de cet avis.

Pas de nouveaux emplois sans formation

Le rôle des entreprises dans la mise en oeuvre de la transition écologique est primordial. Cette transition suppose l'accompagnement des salariés dans l'évolution de leur parcours professionnel. La formation professionnelle est un paramètre déterminant pour accélérer la création de ces nouveaux emplois. L'emploi d'avenir qui est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, doit être l'occasion de favoriser les formations permettant à ceux qui n'ont pas de diplôme de se tourner au plus tôt vers les métiers de demain. La transition écologique, si elle crée de nouveaux emplois peut en menacer d'autres. LeCESE recommande donc un véritable accompagnement social afin que les mutations des emplois soient réellement anticipées.

Mieux cerner les métiers de la transition écologique

L'évaluation du développement des métiers de la transition écologique suppose une identification précise de ces derniers. Pour le CESE, une meilleure évaluation des métiers en fonction de leur intégration des objectifs environnementaux est un prérequis à toute étude statistique. Même si la transition écologique concerne tous les secteurs d'activité, la contribution de chacun à la préservation de l'environnement n'est pas de même niveau.

Stratégie industrielle : la société civile veut contribuer !

Le CESE recommande qu'un représentant des organisations environnementales soit invité à participer, à titre expérimental aux travaux du Conseil National de l'Industrie (CNI). Les Organisations environnementales, qui savent être force de proposition, doivent pouvoir se faire entendre de l'ensemble des parties prenantes. Le CNI, qui a une mission de conseil pour le gouvernement en ce qui concerne la stratégie industrielle de la France, doit contribuer, au travers de ses recommandations, à la mise en oeuvre de la transition écologique.

Bruno Genty, président d'honneur de FNE : «L'emploi n'est pas une variable d'ajustement de la transition écologique. C'est sans doute la condition de son succès car il suppose une appropriation de l'enjeu par les salariés, les chefs d'entreprise et l'ensemble des citoyens. » Denez L'Hostis, président de FNE : « Faire la transition écologique, c'est accepter de voir disparaître certains emplois dont les débouchés se réduisent au profit de nouveaux métiers qui ne demandent qu'à bénéficier d'un dispositif de formation adéquat pour se déployer à grande échelle. La transition écologique est une opportunité à saisir à condition de ne pas rester figé dans un modèle issu du siècle d'avant.»

27.05.2015

Pour négocier le virage de la transition écologique, le Cese propose de l'intégrer au dialogue social, L'actualité.

Le Conseil économique social et environnemental (Cese) considère qu'il faut intégrer la question de la transition écologique au dialogue social, notamment dans le cadre de la GPEC et du plan de formation, dans son projet d'avis sur « l'emploi dans la transition écologique », qu'il a adopté le 26 mai. Il propose aussi d'ajouter la maîtrise des règles environnementales de base au socle de compétences afin d'en garantir l'acquisition. Project d'avis du 8 avril 2015. L'emploi dans la transition écologique L'emploi doit être un levier de la transition écologique, il doit s'adapter pour la favoriser, notamment grâce à la formation, et pour ne pas la subir. Telle est l'idée qui ressort du projet d'avis du Cese sur « l'emploi dans la transition écologique », adopté le 26 mai. Pour le Cese, ladite transition écologique a un impact sur toutes les activités économiques en ce qu'elle conduit les modes de production et de consommation à évoluer pour se rendre compatibles avec la préservation des ressources de la planète. L'avis se penche par conséquent sur les moyens permettant de mieux en suivre les évolutions et d'intégrer cette notion dans la sphère du travail et de l'emploi, en particulier dans les relations entre partenaires sociaux. La transition écologique comme objet de dialogue social La transition écologique a des effets sur les activités et sur l'emploi et devrait, à ce titre, avoir sa place dans la consultation des instances représentatives du personnel (IRP), estime le Cese. Aussi, le conseil juge-t-il nécessaire d'intégrer les objectifs liés à la transition écologique à l'information-consultation organisée sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Par extension, ces objectifs devraient également être pris en compte dans le cadre de la négociation triennale sur la GPEC. Le Cese insiste sur l'intérêt de la possibilité offerte aux entreprises soumises à l'obligation de négocier sur la GPEC d'associer les entreprises sous-traitantes à cette démarche, qui devrait être développée. Cela permettrait de mobiliser un plus grand nombre d'entreprises en faveur de la transition écologique et de l'emploi. Les branches pourraient, en outre, renforcer leur action d'information et de sensibilisation de leurs adhérents à la transition écologique dans le cadre des aides à la GPEC qu'elles proposent. Au-delà de la GPEC, les partenaires sociaux pourraient intégrer la transition écologique dans les négociations et les autres rendez-vous périodiques en entreprise, notamment dans le cadre de l'élaboration du plan de formation. Au niveau interprofessionnel, les partenaires sociaux pourraient aussi définir les compétences nécessaires à la maîtrise des règles environnementales de base afin de les faire entrer dans le socle commun de compétences. Par ailleurs, le Cese recommande qu'une formation qualifiante soit plus systématiquement proposée aux jeunes en emploi d'avenir dans les métiers de l'économie verte. Cette formation viserait des compétences transférables valorisables dans les secteurs marchand comme non-marchand, et permettrait de répondre aux besoins techniques et scientifiques utiles pour la transition écologique. Améliorer la concertation avec la société civile. Selon l'avis, la société civile organisée devrait être mieux associée aux réflexions et à la gouvernance de l'emploi dans la transition écologique. À ce titre, les commissions de suivi de sites (CSS), structures locales mises en place pour surveiller les nuisances de certaines installations, devraient pouvoir accueillir les alertes émises par les CHSCT. Ces

comités ont en effet un droit d'alerte, en cas de mise en œuvre de procédés de fabrication faisant peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement. Prendre en compte les alertes des CHSCT renforcerait le rôle des CSS en matière de prévention des risques environnementaux. Autre proposition: un représentant du mouvement associatif environnemental devrait être intégré à titre expérimental au Conseil national de l'industrie (CNI). Ceci pourrait améliorer les contributions sur la transition écologique de cette instance qui émet des avis et propositions auprès des pouvoirs publics, en particulier sur l'évolution de l'emploi dans l'industrie.

28.01.2015

AVIS DU CESE**L'emploi, condition nécessaire au succès de la transition écologique**

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a voté mardi 26 mai (avec 151 voix pour, 9 contres et 9 abstentions) un avis intitulé « *L'emploi dans la transition écologique* », lequel porte la nécessité d'une « *constance politique* », ont expliqué les rapporteurs de l'avis le matin du vote. Bruno Genty et Marie-Béatrice Levaux ont expliqué ne pas s'être prêtés à un exercice de prospective consistant à quantifier le nombre d'emplois que permettra la transition écologique, mais à réfléchir aux moyens de mieux intégrer cette problématique dans l'ensemble de ces emplois. Car, « *la transition écologique est inévitable et elle touche tous les emplois* », constate Bruno Genty, lequel a avoué que l'avis avait changé de nom en cours de route, passant de « *Les emplois de la transition écologique* » à « *L'emploi dans la transition écologique* ». D'ailleurs, le rapporteur veut démystifier le lien entre emploi et transition écologique, expliquant qu'il n'y aura « *pas beaucoup de nouveaux emplois* » (au sens métiers inexistantes jusqu'alors), mais que des « *ensemblers* » seront nécessaires.

« *La transition écologique ne sera une opportunité réelle pour l'emploi que si elle est engagée avec constance, détermination et cohérence* ». Or, « *en s'imposant à toutes les activités économiques, la transition écologique a des conséquences directes sur la stratégie des entreprises, sur l'emploi, les qualifications et les compétences des travailleurs* », expose l'avis. Aux décideurs d'en prendre acte pour ne pas rater les opportunités. Car, pour Marie-Béatrice Levaux, « *on est dans une période où l'on peut agir et faire bouger la mutation des emplois*. »

« *Les grandes entreprises sont déjà dans une logique de transition*, a expliqué Françoise Geng, présidente de la section du travail et de l'emploi du CESE, *c'est moins vrai pour les petites entreprises*. » Pour autant, « *dans les grandes entreprises, l'obligation de négocier la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit mieux intégrer l'objectif de transition écologique. Pour les entreprises de plus petite taille, des moyens d'anticiper les mutations sont à mobiliser dans les branches et les territoires* », souligne le CESE. « *On a une boîte à outils qui existe* », mais il faut engager une réflexion pour mieux intégrer la transition écologique à l'ensemble des politiques et mécanismes, résume Bruno Genty. Et de proposer de développer des GPEC territoriales pour « *avoir un maillage des acteurs au bon niveau territorial* », « *car c'est au niveau territorial que les choses se mettent réellement en œuvre*. »

C'est un avis « *qui demandera un avis de suite, car pour l'instant on a obtenu un compromis de transition* », a avancé Marie-Béatrice Levaux. Le présent avis va être envoyé au Premier ministre, lequel pourra y lire les attentes suivantes : introduire de la cohérence sur les politiques menées, inclure la réflexion de la transition écologique et de l'emploi, sensibiliser les entreprises à cette question. Car, comme l'a rappelé le rapporteur de l'avis, « *Il n'y a pas d'investissements s'il y a de l'incertitude* ».

**VERBATIM**

« *L'emploi n'est pas une variable de la transition écologique, mais une des conditions de son succès* »,

Bruno Genty, président d'honneur de France Nature environnement (FNE) et rapporteur de l'avis « *L'emploi dans la transition écologique* »

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Renforcer la prise en compte du volet emploi-formation de la transition écologique dans les branches, les entreprises et les territoires.
- Améliorer l'évaluation de l'emploi dans la transition écologique.
- Favoriser avec la société civile la concertation organisée sur l'emploi dans la transition écologique.

Timothée Bongrain

28.01.2015

EMPLOI ET CHÔMAGE

Pour négocier le virage de la transition écologique, le **Cese** propose de l'intégrer au dialogue social

Le Conseil économique social et environnemental (Cese) considère qu'il faut intégrer la question de la transition écologique au dialogue social, notamment dans le cadre de la GPEC et du plan de formation, dans son projet d'avis sur « l'emploi dans la transition écologique », qu'il a adopté le 26 mai. Il propose aussi d'ajouter la maîtrise des règles environnementales de base au socle de compétences afin d'en garantir l'acquisition.

L'emploi doit être un levier de la transition écologique, il doit s'adapter pour la favoriser, notamment grâce à la formation, et pour ne pas la subir. Telle est l'idée qui ressort du projet d'avis du **Cese** sur « l'emploi dans la transition écologique », adopté le 26 mai. Pour le **Cese**, ladite transition écologique a un impact sur toutes les activités économiques en ce qu'elle conduit les modes de production et de consommation à évoluer pour se rendre compatibles avec la préservation des ressources de la planète. L'avis se penche par conséquent sur les moyens permettant de mieux en suivre les évolutions et d'intégrer cette notion dans la sphère du travail et de l'emploi, en particulier dans les relations entre partenaires sociaux.

La transition écologique comme objet de dialogue social

La transition écologique a des effets sur les activités et sur l'emploi et devrait, à ce titre, avoir sa place dans la consulta-

tion des instances représentatives du personnel (IRP), estime le **Cese**. Aussi, le conseil juge-t-il nécessaire d'intégrer les objectifs liés à la transition écologique à l'information-consultation organisée sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

Par extension, ces objectifs devraient également être pris en compte dans le cadre de la négociation triennale sur la GPEC. Le **Cese** insiste sur l'intérêt de la possibilité offerte aux entreprises soumises à l'obligation de négocier sur la GPEC d'associer les entreprises soustraitantes à cette démarche, qui devrait être développée. Cela permettrait de mobiliser un plus grand nombre d'entreprises en faveur de la transition écologique et de l'emploi. Les branches pourraient, en outre, renforcer leur action d'information et de sensibilisation de leurs adhérents à la transition écologique dans le cadre des aides à la GPEC qu'elles proposent.

Au-delà de la GPEC, les partenaires sociaux pourraient intégrer la transition écologique dans les négociations et les autres rendez-vous périodiques en entreprise, notamment dans le cadre de l'élaboration du plan de formation. Au niveau interprofessionnel, les partenaires sociaux pourraient aussi définir les compétences nécessaires à la maîtrise des règles environnementales de base afin de les faire entrer dans le socle commun de compétences.

Par ailleurs, le **Cese** recommande qu'une formation qualifiante soit plus systématiquement proposée aux jeunes en emploi d'avenir dans les métiers de

l'économie verte. Cette formation viserait des compétences passerelles valorisables dans les secteurs marchand comme non-marchand, et permettrait de répondre aux besoins techniques et scientifiques utiles pour la transition écologique.

Améliorer la concertation avec la société civile

Selon l'avis, la société civile organisée devrait être mieux associée aux réflexions et à la gouvernance de l'emploi dans la transition écologique. À ce titre, les commissions de suivi de sites (CSS), structures locales mises en place pour surveiller les nuisances de certaines installations, devraient pouvoir accueillir les alertes émises par les CHSCT. Ces comités ont en effet un droit d'alerte, en cas de mise en œuvre de procédés de fabrication faisant peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement. Prendre en compte les alertes des CHSCT renforcerait le rôle des CSS en matière de prévention des risques environnementaux.

Autre proposition : un représentant du mouvement associatif environnemental devrait être intégré à titre expérimental au Conseil national de l'industrie (CNI). Ceci pourrait améliorer les contributions sur la transition écologique de cette instance qui émet des avis et propositions auprès des pouvoirs publics, en particulier sur l'évolution de l'emploi dans l'industrie. ■



CONSULTER LE DOCUMENT SUR :
www.liaisons-sociales-quotidien.fr

28.01.2015

Transition écologique et emploi : la filière agricole en première ligne (Cese)

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a adopté un avis relatif à « l'emploi dans la transition écologique » (151 votes pour, 9 contres et 9 abstentions). Identifiant les secteurs les plus concernés, l'avis fait état d'un besoin en compétences et formation encore insatisfait dans la filière agricole. L'enjeu, pour le Cese, est de « passer au changement généralisé pour l'ensemble des exploitations agricoles » vers des pratiques agroécologiques. Dans cette optique, il préconise un effort des politiques publiques vers la recherche, l'expérimentation et la formation.

Ecoconstruction - Le gouvernement, les Régions et les professionnels du bâtiment signent une charte sur la formation initiale et continue

Objectif : « soutenir et valoriser l'innovation dans la construction sur l'ensemble des territoires », mais surtout apporter aux entreprises du bâtiment une offre de formation initiale et continue adaptée à leurs besoins. Cette charte permettra par exemple « d'associer les différents partenaires au développement d'un réseau de plateaux techniques locaux permettant de diffuser les nouvelles règles de l'art sur l'ensemble du territoire national », illustre le communiqué ministériel qui appelle à une « association étroite des régions ». A l'image du Conseil économique, social et environnemental qui vient d'adopter un avis sur « l'emploi dans la transition écologique ». Ces deux rapporteurs, Bruno Genty, président d'honneur de France Nature Environnement et Marie Béatrice Levaux, présidente de la Fédération des particuliers employeurs de France, y suggère que les conseils régionaux établissent un « contrat d'étude prospective régional interprofessionnel » à chaque mandature. La charte prévoit également « d'adapter aux enjeux de chaque territoire les actions menées dans le cadre du Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (Pacte) et du Plan de transition numérique du bâtiment, lancés en début d'année et pour lesquels l'État mobilise 50 millions d'euros ». Dès la veille de cette signature la ministre du Logement annonçait, à l'occasion du lancement du nouveau cadre de référence de la démarche HQE, le lancement, en juin, d'un appel à projet « à destination des territoires, et notamment des régions »